

Le Mot du Maire



Nous avons vécu un début d'année un peu agité.

Plusieurs réformes annoncées et qui concernent les collectivités locales nous préoccupent :

- suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers qui fait peser un risque sur l'économie financière de nos

communes si les compensations de l'État ne sont pas au rendez-vous.

Notre inquiétude se focalise sur une réforme mal préparée qui risque de fragiliser nos investissements pourtant essentiels au développement local.

Nous réclamons une autonomie fiscale et financière et la libre administration de notre collectivité. Seules les impositions dont la loi autorise à fixer l'assiette et le taux devraient nous permettre, nous élus, d'ajuster l'effort fiscal au projet de mandat que vous nous avez confiés, vous électeurs.

- incertitude sur l'aide des financements des activités périscolaires

- suppression des contrats aidés.

En parallèle, on vient nous dire qu'il y a trop d'élus et qu'ils coûtent cher.

C'est dénigrer les conseillers municipaux dévoués, investis et bénévoles qui œuvrent au quotidien pour le fonctionnement de leur commune. Les élus sont disponibles et passionnés au service de leurs concitoyens.

Pour illustrer cet engagement, nous avons dû nous mobiliser pour organiser le temps scolaire sur une semaine de 4 jours et demi décidée en conseil d'école.

Le départ en retraite de Madame Josiane Mathau, ATSEM, au 1^{er} novembre a entraîné une réorganisation des temps d'activités périscolaires qui génèrent des surcoûts financiers.

Nous devons malgré tout nous adapter pour faire face aux nouvelles contraintes budgétaires imposées.

Ainsi, nous avons décidé de maintenir un budget communal dynamique mais équilibré afin de proposer de nouveaux projets.

Michel MERAL

Jean-Louis Laroussinie nous a quittés

Le 27 mars en fin de soirée notre ami et collègue Jeannot nous quittait. Sa maladie contre laquelle il luttait courageusement et discrètement triomphait.

Lors de la cérémonie des obsèques, Monsieur le Maire a tenu à lui apporter un témoignage d'affection, de respect et de reconnaissance.

Respectueux des autres et attentif à eux, disponible, Jeannot s'est engagé dans de nombreuses responsabilités :

- Anciens combattants
- Comité des fêtes
- Président du Club Couleurs d'automne pendant 16 ans
- Administrateur et Trésorier de Générations Mouvement - les aînés ruraux
- Conseiller communautaire
- Conseiller Municipal et adjoint au maire

Monsieur le Maire remerciait enfin celui qui a donné beaucoup de son temps, sans compter, au service de notre commune.

Il soulignait son autorité naturelle et un caractère bien trempé, sa rigueur dans la gestion qui lui conférait l'estime de ses collègues élus.



ETAT CIVIL - ANNÉE 2017

NAISSANCES

- Le 28.01.2017 : MAGNE Robin
- Le 05.02.2017 : BERTRAND Alice
- Le 01.04.2017 : LABORIE Raphaël
- Le 23.05.2017 : LAROUSSINIE Baptiste, Louis
- Le 16.10.2017 : BESOMBES AUSSET Hugo
- Le 17.11.2017 : KABOUS Nino
- Le 14.12.2017 : DELOBELLE LUC Maxence, Sylvain

MARIAGES

- Le 10.06.2017 : MAITUKU Latuka et PETITJEAN Marjorie
- Le 08.07.2017 : KABOUS Kévin et LACHAAL Coralie
- Le 15.07.2017 : FIRMIN Nicolas et REYT Véronique
- Le 29.07.2017 : GONTHIER Géraud et LAROUSSINIE Gisèle

DÉCÈS

- Le 21.05.2017 : LAROUSSINIE Pierre
- Le 04.07.2017 : LAROUSSINIE Louis
- Le 04.10.2017 : REYT épouse MAFFRE Ginette
- Le 14.10.2017 : ANDRIEUX Jean-Pierre
- Le 29.12.2017 : LALANDE Jean-Marc

Programme des manifestations à venir

Comité des Fêtes :

- 4 août 2018 : Fête patronale

Le Cochonnet Prunétois :

- Dimanche 9 septembre : Championnat de Pétanque des Clubs de Promotion

Association Communale de Chasse Agréée :

- Samedi 20 octobre : soirée Grillades

Association des Parents d'Elèves :

- Dimanche 4 novembre : Bourse aux jouets

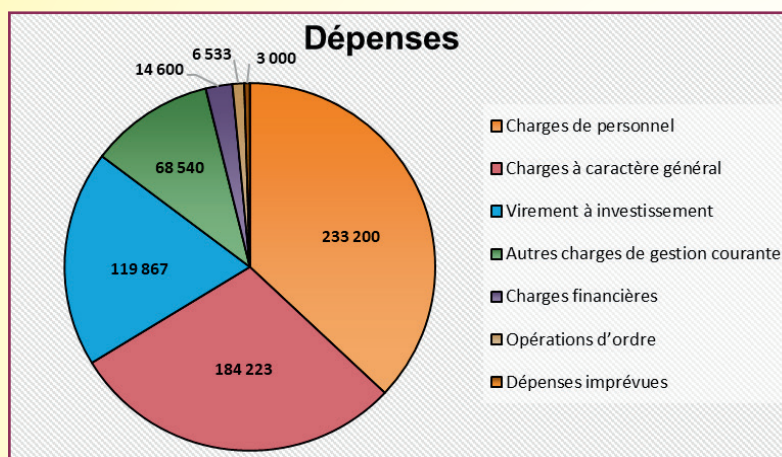
Club Couleur d'Automne :

- Dimanche 18 novembre : Concours de belote

Le budget de fonctionnement 2018 se compose comme suit :

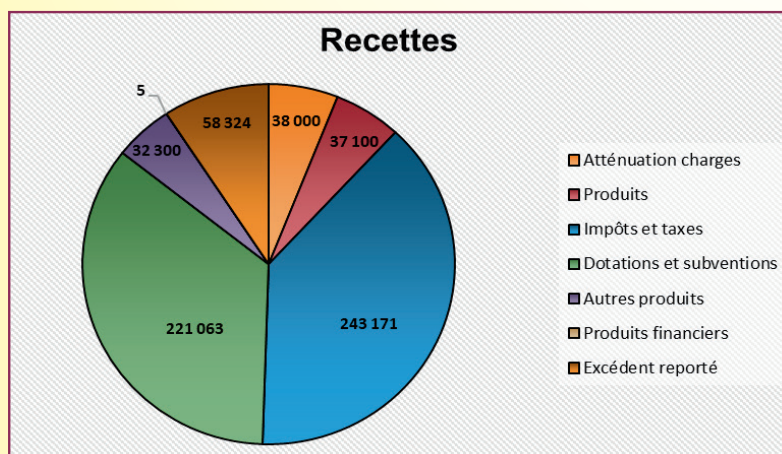
1 - Les dépenses en euros

• Charges à caractère général (énergie, fournitures, carburant, assurances, travaux hors investissement).....	184 223,40
• Charges de personnel (salaires, charges et cotisations diverses).....	233 200,00
• Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus).....	68 540,00
• Charges financières (principalement les remboursements des intérêts d'emprunt).....	14 600,00
• Dépenses imprévues.....	3 000,00
• Virement à investissement.....	119 867,00
• Opérations d'ordre.....	6 533,00
TOTAL.....	629 963,40



2 - Les recettes en euros

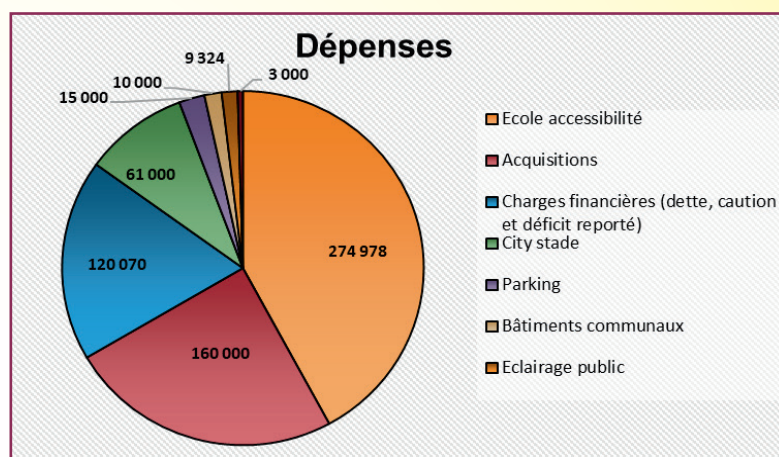
• Atténuation charges.....	38 000,00
• Produits (recettes de la cantine, de la garderie, redevances d'occupation du domaine public).....	37 100,00
• Impôts et taxes (impôts locaux, taxe sur pylône, fonds de péréquation...).....	243 171,00
• Dotations et subventions (dotation globale de fonctionnement et dotations versées par l'état).....	221 063,00
• Autres produits (revenus des immeubles - loyers).....	32 300,00
• Produits financiers.....	5,00
• Excédent reporté.....	58 324,40
TOTAL.....	629 963,40



Le budget d'investissement 2018 se compose comme suit :

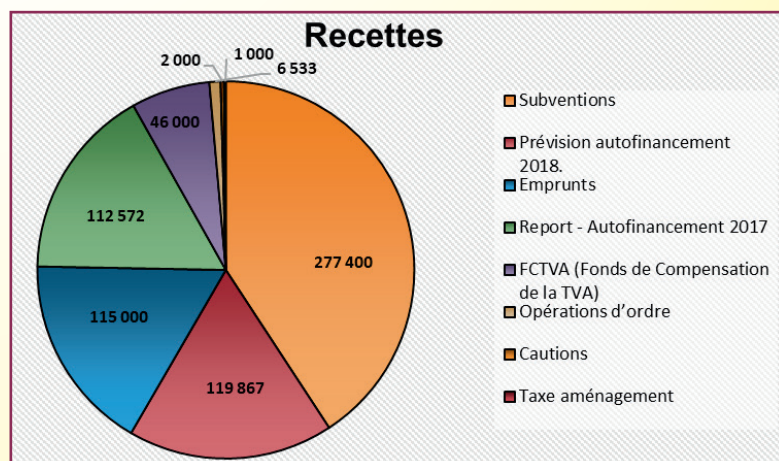
1 - Les dépenses en euros

• Charges financières (dette, caution et déficit reporté)	120 069,94
• Acquisitions.....	160 000,00
• Travaux de voirie	30 000,00
• Eclairage public	9 324,00
• Bâtiments communaux	10 000,00
• Ecole accessibilité.....	274 978,00
• City stade	61 000,00
• Parking.....	15 000,00
TOTAL	680 371,94



2 - Les recettes en euros

• Report - Autofinancement 2017	112 571,94
• FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)	46 000,00
• Taxe aménagement.....	1 000,00
• Subventions.....	277 400,00
• Cautions.....	2 000,00
• Emprunts.....	115 000,00
• Prévision autofinancement 2018.....	119 867,00
• Opérations d'ordre.....	6 533,00
TOTAL	680 371,94



A qui s'adresser ?

Anciens combattants :

M. Louis PUECH - 04.71.62.60.10

Association Communale de Chasse Agréée :

M. Jean-Baptiste BRUEL
06.43.38.21.84
jbbruel@gmail.com

Association des Parents d'Elèves :

Mme Séverine THERON
06.46.37.47.78
mistinguette-15@hotmail.fr

Club Couleur d'Automne :

M. René COURCHINOUX
06.27.41.13.86
Mme Simone BRUEL
04.71.62.61.48

Comité des Fêtes :

Mme Chantal ERNEST
06.86.23.05.06
ernestchantal@orange.fr

Le Cochonnet Prunétois :

Mme Stéphanie FUENTES
04.63.27.27.47
le-cochonnet-prunetois@sfr.fr

Les Enfants du Trad

Mme Patricia CAUMON
06.78.40.32.28

Prunet Sports Mécaniques :

M. Antoine SEMETE
semete.antoine@hotmail.fr

Sporting Châtaigneraie Cantal :

M. Jean-François MEYNIEL
04.71.62.50.01
jfmeyniel@defimat.fr
M. Pierre MICELI

Yoga et arts de vivre :

Mme Michèle LALAUrie
07.77.97.63.39
michele.lalaurie@orange.fr

Infos pratiques :

La mairie est ouverte
lundi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
et le mardi de 14 h à 17 h
Tél. 04 71 62 60 56

Internet :

www.communedeprunet15.fr

Vie de la commune

Halte aux lingettes dans les toilettes

Les lingettes, tampons, serviettes hygiéniques et couches culottes vont à la poubelle.

Jetés dans les WC, les lingettes et autres déchets causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement : canalisations bouchées, pompes de relevage des eaux abîmées, perturbation du bon fonctionnement des stations d'épurations.

Qui payent les dégâts ? C'est nous...

Il en va de même pour les produits chimiques toxiques (vernis, peinture, solvants qui peuvent détériorer les canalisations, tuer les micro-organismes qui se chargent d'épurer les eaux).

Nous vous demandons donc de jeter dans les toilettes uniquement le papier de toilette homologué et ainsi respecter le règlement en faisant preuve de civisme.

Ensemble contribuons au bon fonctionnement de nos services.

Accessibilité et Sécurité

L'ACCESSIBILITE des bâtiments municipaux était prévue par la loi en 2015, mais l'élaboration d'un agenda programmé permettait de réaliser ces travaux dans les 3 ans. La Municipalité a fait le choix de mettre en conformité les bâtiments communaux le plus rapidement possible : l'école, le café restaurant, les vestiaires du terrain de sport, l'église et la salle polyvalente.

L'ECOLE : les travaux à réaliser consistaient aux mises aux normes de l'accessibilité du rez de chaussée, des sanitaires, de l'escalier intérieur et de celui de l'extérieur au niveau de l'entrée principale. Après délibération, le Conseil Municipal a décidé de réaliser l'agrandissement de l'école sur le derrière du bâtiment, ce qui permet de prendre en compte l'ensemble des normes exigées pour l'accueil et l'accès aux personnes à mobilité réduite. Cet investissement a été subventionné à près de 65 % ; les travaux seront achevés pour la rentrée 2018.

LE CAFE RESTAURANT : les sanitaires, les seuils de portes et les marches extérieures ont été mis aux normes ; la pose d'une main courante sur l'escalier extérieur permet au bâtiment d'être conforme aux recommandations.

LE TERRAIN DE SPORT : les sanitaires ont été mis aux normes, une rampe d'accès extérieure permet leur accessibilité.

LA SALLE POLYVALENTE : une place de stationnement handicapée a été matérialisée devant l'entrée principale.

L'EGLISE : Côté Nord, la porte d'entrée a été remplacée pour répondre aux nouvelles normes et une rampe permet l'accès aux personnes handicapées. La porte côté Sud a été repeinte.

LA SECURITE : afin d'améliorer le quotidien de ses concitoyens, la municipalité a souhaité sécuriser au mieux la circulation des personnes et des véhicules dans le Bourg et sur l'ensemble du territoire communal.

LES PERSONNES : les enfants de l'école se rendent régulièrement à la salle polyvalente ; pour cela, ils empruntent le chemin piétonnier qui leur permet de traverser la rue en face de l'Eglise pour une sécurité maximum. Ils peuvent également se rendre au terrain de sports par le chemin piétonnier derrière les maisons de l'éco-lotissement.

Par ailleurs, des dispositifs renforçant la sécurité ont été mis en place à l'école : désenfumage, alerte incendie et alarme anti-intrusion.

Des défibrillateurs sont également présents à la salle polyvalente et au terrain de sport.

LES VEHICULES : l'aménagement du carrefour de la mairie et de la place de la Fontaine a permis de sécuriser la circulation. Celle-ci a été limitée à 30 km/h dans le Bourg, de la rue Louis Delhostal jusqu'au carrefour de la route des Bois. Malheureusement cette vitesse n'est pas respectée par la plupart des véhicules et peut mettre en péril la vie de nos enfants à pied, en vélo ou en patinette mais aussi celle des adultes.

Les trois ralentisseurs installés dans le bourg contribuent à réduire la vitesse.

La réfection et la création de trottoirs Route des bois et Carrière des châtaigniers ont permis de faire ralentir les voitures et de faciliter la circulation des personnes.



Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

Le programme TEP-CV vise à donner une impulsion forte aux actions qui contribuent à atténuer les effets du changement climatique, à encourager la réduction des besoins d'énergie en développant les énergies renouvelables locales et à faciliter l'implantation de filières vertes.

Grâce à ce programme porté par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, notre commune vient de faire l'acquisition d'un véhicule électrique de marque Renault Kangoo. Celui-ci a été financé pour moitié par ce programme, le reste à charge pour la commune a été de seulement 7.800 €.

La Communauté de Communes envisage également le remplacement des éclairages publics énergivores. Cela consiste à remplacer l'éclairage dont la puissance installée est strictement supérieure à 100 Watts et à installer des organes permettant une coupure durant la période nocturne sur tous les points d'Eclairage Public du territoire communautaire. Ce programme a pour objectifs de lutter contre une surconsommation énergétique publique et de limiter les dépenses de consommation dans les budgets communaux.

Pour ce faire la Communauté de Commune a contractualisé avec plusieurs partenaires dont le Syndicat d'Electrification du Cantal ainsi qu'EDF.